



# Assemblée générale

Soixantième session

## Première Commission

**14**<sup>e</sup> séance

Mardi 18 octobre 2005, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Choi ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Points 85 à 105 de l'ordre du jour *(suite)*

#### **Examen thématique des questions de l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce matin, avant d'aborder notre discussion thématique sur la question du mécanisme de désarmement, je vais donner la parole aux délégations qui n'ont pas été en mesure de présenter hier leurs projets de résolution et de décision en raison du temps imparti. Je donnerai ensuite la parole aux délégations qui souhaitent hier exercer leur droit de réponse.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/60/L.58, « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques », au nom des 64 délégations mentionnées dans ce document et de celles qui sont venues grossir les rangs des auteurs depuis mercredi dernier.

On se souviendra que l'initiative de l'Argentine de présenter ce projet de résolution fait partie des efforts entrepris pour reprendre le dialogue entamé sur cette question aux sessions de fond de 2000, 2001 et 2003 de la Commission du désarmement. Nous pouvons dire aujourd'hui avec satisfaction que ce dialogue a eu lieu cette année : il a débuté à la séance

du 24 janvier, à laquelle le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République d'Argentine, l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritau, avec le président d'alors de la Commission de la sécurité de l'Hémisphère de l'Organisation des États américains (OAS), l'Ambassadeur Carmen Marina Gurierrez, du Nicaragua, et le Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, M. Abe, ont examiné la résolution 59/92 et l'expérience de l'OAS en matière de mesures de confiance.

Par la suite, parallèlement à la Réunion biennale des États sur les armes légères, nous avons tenu une réunion où nous avons poursuivi le dialogue sur cette question, avec une variété de présentations organisées par l'Ambassadeur Basile Ikouebe, représentant permanent de la République du Congo, au sujet du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Qui plus est, des experts venant de Slovénie et d'Allemagne ont fait part de l'expérience acquise par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons également maintenu le contact avec les autres auteurs afin d'envisager conjointement la manière d'aller de l'avant avec l'application de la résolution 59/92 et avons pris note du fait que les contributions financières avaient eu lieu pour établir la base de données pertinente.

Le projet de résolution A/C.1/60/L.58, que ma délégation présente aujourd'hui, traduit ces évolutions et nous rapproche de l'objectif recherché : créer une base de données électroniques où seront stockées les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



informations fournies par les États et aider ceux-ci, à leur demande, à organiser des séminaires, des cours et des ateliers et autres.

Nous estimons donc nécessaire de renforcer cette initiative. À l'avenir, nous examinerons l'éventuelle biennalisation de ce projet de résolution. L'Argentine est reconnaissante pour toutes les manifestations d'appui et espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

**M. Shamaa** (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de soumettre, au nom du Groupe d'États arabes, le projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », document A/C.1/60/L.6. Ce projet de résolution traduit l'inquiétude des pays de la région – et, en fait, ceux de la communauté internationale – concernant la menace que posent la prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient et l'existence d'installations nucléaires qui ne sont pas soumises au régime intégral de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). C'est là une préoccupation exprimée lors des Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui se sont succédé.

Le projet de résolution souligne qu'il est nécessaire que tous les États concernés prennent d'urgence des mesures pratiques pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et que tous les États deviennent parties au TNP et respectent ses dispositions. Le projet de résolution demande à Israël, seul État de la région à n'être pas encore partie au TNP, à adhérer au TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire. Dans le projet de résolution, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante et unième session de l'application de ces mesures.

Je présente également le projet de résolution intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » – document A/C.1/60/L.3. Une fois encore, l'Égypte présente un projet de résolution sur cette question comme nous le faisons depuis plus de 25 ans. Le projet de résolution invite les parties intéressées à prendre les mesures concrètes qu'exige l'élimination des armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et de soumettre toutes les installations nucléaires de la région au régime intégral de garanties de l'AIEA.

Le projet de résolution demande à tous les États de la région, en attendant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, de s'abstenir de mettre au point, de fabriquer, de procéder à des essais ou d'acquérir d'aucune manière des armes nucléaires ou d'autoriser l'implantation sur leur territoire, ou sur des territoires placés sous leur contrôle, d'armes nucléaires ou de dispositifs nucléaires explosifs.

Il faut espérer que le projet de résolution sera adopté par consensus, comme cela a été le cas dans le passé pour des textes similaires présentés tous les ans. Nous demandons également aux États Membres d'appuyer le projet de résolution A/C.1/60/L.6 sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

**M. Prasad** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de ses auteurs, de présenter le projet de résolution A/C.1/60/L.53, intitulé « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

L'Inde a présenté à la Première Commission un premier projet de résolution sur ce sujet en 1989. Des progrès dans la technique de l'information, les équipements de pointe, la biotechnique et les applications à l'espace se poursuivent depuis lors et offrent des occasions prometteuses pour le développement économique et social de tous les États. L'accès à ces techniques est incontestablement essentiel pour les pays en développement. Cela est entériné dans plusieurs accords, traités et conventions relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements.

La Convention sur les armes chimiques, premier accord de désarmement multilatéral ayant un caractère universel qui élimine une catégorie complète d'armes de destruction massive, est un exemple de mécanisme juridique et non discriminatoire négocié au niveau multilatéral qui aborde les craintes de prolifération que suscitent les transferts, sans entraver les intérêts économiques des États parties.

Les auteurs du projet de résolution A/C.1/60/L.53 veulent faire de la Convention sur les armes chimiques un modèle pour les futurs accords. L'Inde a conscience du caractère à double usage de nombre des réalisations scientifiques et techniques. La possibilité de les utiliser aux fins d'applications civiles et militaires est une source légitime d'inquiétude. Cependant, les régimes discriminatoires dénie aux pays en développement

l'accès à ces techniques essentielles pour atteindre simplement des objectifs pacifiques.

Les auteurs ont constamment maintenu que les accords non discriminatoires négociés au niveau multilatéral, qui sont transparents et ouverts à la participation universelle, sont le meilleur moyen d'aborder les craintes de prolifération. Le Document final du Sommet du Mouvement non aligné, adopté à Kuala Lumpur en 2003, appuie cette démarche.

Il existe, plus que jamais, un besoin permanent de convenir d'un système effectif et transparent de contrôles à l'exportation des techniques et produits permettant d'atteindre les objectifs de non-prolifération sous tous ses aspects, tout en assurant en même temps l'accès aux techniques destinées à des applications pacifiques. Ce projet de résolution encourage et appuie un tel processus.

L'Inde, comme d'autres auteurs, espère que ce projet de résolution recevra le plus large appui possible.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de présenter à la Commission pour examen plusieurs projets de résolution et de décision. La présentation de ces textes atteste des efforts que nous avons faits pour nous attaquer à de très importantes questions pertinentes, compte tenu particulièrement de la situation internationale actuelle, laquelle exige que nous trouvions d'urgence la volonté politique nécessaire pour faire avancer la cause du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects.

Qui plus est, conformément au paragraphe 3 de la résolution 59/95, sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission, les États Membres sont, notamment, invités à examiner la possibilité de soumettre des projets de décision. Dans cet esprit, à la session de cette année, le Mouvement des non-alignés présente deux projets de décision, en plus des cinq projets de résolution, au titre du groupe 6, « Autres mesures de désarmement et de sécurité internationale », et du groupe 7, « Mécanisme de désarmement ».

Pour commencer, je vais présenter le projet de résolution A/C.1/60/L.19, intitulé « Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », au titre du point 89 de l'ordre du jour. Depuis l'adoption de la Déclaration faisant de l'océan Indien

une zone de paix, en 1971, la situation dans le monde, en particulier dans la région de l'océan Indien, a connu d'importants changements. Aujourd'hui, dans cette région, plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser le développement socioéconomique des pays intéressés, sur la base de la coopération économique, technique et scientifique. Dans ce contexte, il y a toujours place pour mettre au point des mesures en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de 1971.

Le deuxième projet de résolution que je présente, au titre du point 97 g), contenu dans le document A/C.1/60/L.15, est intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ». Le Mouvement des pays non alignés estime que le maintien de la durabilité de l'environnement mondial est une question de la plus haute importance, en particulier pour les générations futures. On doit collectivement s'efforcer de faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises pour préserver et protéger l'environnement, en particulier dans la formulation et l'application des accords relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements. Nous invitons tous les États Membres à veiller à l'application des processus scientifiques et techniques dans le cadre de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes, sans porter préjudice à l'environnement ou à ses contributions effectives à la réalisation du développement durable.

Le troisième projet de résolution présenté au titre du point 97 h), contenu dans le document A/C.1/60/L.14, est intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ». Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que le multilatéralisme et les solutions convenues au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent les seuls moyens durables d'examiner les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Il croit également qu'il est essentiel pour l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution pour attester du fait qu'elle demeure convaincue de l'importance du rôle que jouent les Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le multilatéralisme est au cœur du principe des négociations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en vue de

maintenir et de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée.

Quatrièmement, au titre du point 97 i), je présente un projet de résolution intitulé « Application de la Convention de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », contenu dans le document A/C.1/60/L.17. Le Mouvement des pays non alignés croit comprendre que la résolution 59/71, adoptée l'an dernier sans vote, a conféré un nouveau mandat au Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire consacrée au développement : tenir une session organisationnelle afin de fixer des dates pour ses sessions de fond. Après avoir consulté le Secrétariat, je crois pouvoir dire que la session organisationnelle du Groupe de travail à composition non limitée est en principe prévue pour le 20 janvier 2006.

Au titre de la résolution 59/71, le budget et les services ont été fournis pour la tenue l'année prochaine de séances par le Groupe de travail à composition non limitée. Le rapport du Groupe sera soumis avant la clôture de la soixantième session de l'Assemblée générale, au plus tard en août 2006. À cet égard, le Mouvement des non-alignés encourage tous les États Membres à travailler en coopération étroite et concrète pour utiliser pleinement les sessions de fond à venir du Groupe de travail à composition non limitée, qui a été chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Mouvement des pays non alignés se déclare convaincu que la convocation de cette session peut déterminer la voie à suivre à l'avenir et offrir une démarche équilibrée en vue d'atteindre un nouveau consensus dans le processus de désarmement, la maîtrise des armements, la non-prolifération et la solution des problèmes connexes de sécurité internationale, notamment un examen général du mécanisme de désarmement.

Cinquièmement, s'agissant du projet de résolution contenu dans le document A/C.1/60/L.16, « Relation entre le désarmement et le développement », soumis au titre du point 97 n) de l'ordre du jour, le Mouvement des non-alignés estime que la relation symbiotique entre le désarmement et le développement et le rôle important de la sécurité à cet égard ne peuvent être niés. Il s'inquiète de l'augmentation des dépenses militaires dans le monde alors que les ressources ainsi utilisées pourraient servir aux besoins

du développement, à l'éradication de la pauvreté et des maladies, en particulier dans les pays en développement. Le Mouvement des pays non alignés réitère qu'il importe de restreindre les dépenses militaires afin que les ressources humaines et financières puissent être consacrées aux efforts qui sont faits actuellement pour éradiquer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Dans ce contexte, le Mouvement des non-alignés félicite le Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement de son rapport (A59/119) et de la réévaluation de cette importante question dans le contexte international actuel.

Sixièmement, s'agissant du projet de résolution intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », soumis au titre du point 98 b) de l'ordre du jour et contenu dans le document A/C.1/60/L.18, le Mouvement des non-alignés souligne que les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont grandement contribué à améliorer la compréhension et la coopération entre les États de chacune des régions dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement. Conformément à ce projet de résolution, l'Assemblée générale continuerait de demander à tous les États Membres, ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'apporter des contributions volontaires aux centres afin de renforcer, faciliter et appliquer leurs programmes et activités.

Enfin, je présente un projet de décision, intitulé « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale », soumis au titre du point 105 de l'ordre du jour et contenu dans le document A/C.1/60/L.13. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 1970, qui, notamment, souligne qu'il est nécessaire que l'ONU redouble d'efforts pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, le Mouvement des non-alignés espère que toutes les délégations seront en mesure de se joindre à lui pour appuyer les cinq projets de résolution et les deux projets de décision que je viens de présenter.

**M. Rivasseau** (France) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/60/L.39, intitulé « Prévention du risque de terrorisme radiologique » au nom de la France et de ses autres auteurs. La question du terrorisme a pris une place accrue dans les préoccupations des enceintes multilatérales de désarmement. À cet égard, je souhaite attirer ici l'attention sur notre nouveau projet de résolution, présenté cette année pour la première fois à la sanction de la Première Commission, sur la prévention du risque de terrorisme radiologique. Le terrorisme radiologique, c'est la menace de l'emploi par des terroristes de substances radioactives, utilisées dans l'industrie civile ou la médecine, pour fabriquer ce que l'on appelle communément des « bombes sales ». Ce ne sont pas à proprement parler des armes de destruction massive. C'est pourquoi nous présentons ce texte sous le cluster de sécurité internationale. Mais ce sont des armes de désorganisation massive. Pourquoi mettre l'accent sur ce sujet? Rapidement, trois idées.

Il y a un risque bien réel de terrorisme radiologique : des groupes criminels ont déjà réussi à se procurer des radio-isotopes. En 1998, un attentat employant une bombe sale a heureusement pu être déjoué. Les conséquences seraient considérables : moins en nombre de victimes qu'en terme de panique. Il faudrait du temps pour rassurer les populations et décontaminer les lieux visés. Employées dans une grande ville, au nord comme au sud, des bombes sales permettraient à des terroristes de désorganiser profondément l'activité économique et sociale. La bombe sale est une bombe facile à fabriquer. Nous utilisons des radio-isotopes dans toutes sortes d'appareillages : en médecine, en prospection pétrolière, pour l'agriculture ou pour la recherche universitaire. Pour peu que ces appareils ne soient pas surveillés correctement, des terroristes pourraient assez facilement s'en emparer.

La France est active dans le domaine des sources radiologiques. Nous sommes convaincus qu'elles ont un rôle bénéfique pour le développement, tant économique que social. Mais précisément parce que nous estimons que le monde a besoin de ces produits pour son développement, nous sommes convaincus qu'il faut les protéger de la menace terroriste et les utiliser dans des conditions de plus grande sécurité.

La France a donc attiré, dans tous les forums auxquels elle participe, l'attention de ses partenaires sur cette problématique. Nous l'avons fait dans le G-8,

au sein de l'Union européenne, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne. Nous souhaitons le faire aussi dans cette enceinte, à l'Assemblée générale.

Il y a une série d'avancées dans ce domaine qui sont consensuelles : nous croyons que la Première Commission peut faire œuvre utile en attirant l'attention sur ces textes, sur les mesures qu'ils proposent et en encourageant tous les États à s'en inspirer. Nous souhaitons, par ce projet de résolution, contribuer à l'édifice déjà engagé par deux autres textes à l'ordre du jour de la Première Commission : le projet de résolution du Nigéria sur l'interdiction de déverser des déchets radioactifs (A/C.1/60/L.9) et le projet de résolution de l'Inde sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (A/C.1/60/L.51).

Nous avons donc cherché à délimiter un texte qui soit complémentaire à ces deux projets de résolution, en évitant des répétitions. Puisque la résolution du Nigéria couvre les matières radioactives abandonnées et leur transport vers l'étranger, nous nous sommes centrés sur les matières et sources en usage et sur l'action des États sur leur territoire.

De même, puisque le projet de résolution de l'Inde traite des matières nucléaires fissiles, celles entrant dans la composition des bombes nucléaires, nous avons préféré nous centrer sur les autres matières radioactives.

Nous avons de même été attentifs à nous centrer sur les textes de consensus : en particulier ceux élaborés par l'AIEA mais aussi ceux élaborés dans le cadre universel de l'ONU, comme la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui englobe aussi les isotopes non fissiles.

Nous avons été enfin attentifs à ne pas mettre en avant des idées ou des textes qui ne font pas l'objet d'un consensus. C'est donc un texte de portée bien définie, mais qui, croyons-nous, porte un message utile pour tous les États. Notre souhait, ici, c'est de construire un consensus sur ce texte. Nous avons déjà reçu des suggestions de plusieurs États, et nous allons travailler à les prendre en compte. Nous avons aussi consulté avec une attention particulière les États du groupe africain, qui portent le projet de résolution sur les déchets radioactifs, et la délégation de l'Inde. Dans les jours à venir, nous espérons recueillir d'autres idées

des délégations et améliorer le projet pour parvenir à un texte de consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui a demandé hier à exercer son droit de réponse.

**M. Ri Jang Gon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite répondre aux remarques faites hier par la représentante des États-Unis. Comme les délégations membres le savent, la représentante des États-Unis a fait hier une remarque provocante contre la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne le « manquement ». Le manquement dont a parlé la représentante des États-Unis est un exemple typique de la sélectivité et du deux poids, deux mesures qu'adoptent les États-Unis vis-à-vis des questions nucléaires. C'est une politique de fabrication de la part des États-Unis. C'est le produit d'une politique hostile des États-Unis qui tend à inhiber la République populaire démocratique de Corée. Le manquement inexistant a été invoqué pour des raisons politiques afin d'exercer des pressions sur la République populaire démocratique de Corée qui mène des activités nucléaires pacifiques.

Je vais prendre un moment pour poser quelques questions à la Première Commission. Qui, tout d'abord, possède des armes nucléaires? Qui a en premier utilisé des bombes nucléaires? Qui continue de maintenir un important arsenal nucléaire et même à déployer – je dis bien, déployer – des armes nucléaires hors de ses propres frontières? La réponse est claire comme le jour : ce sont les États-Unis.

Néanmoins, ils font beaucoup de bruit autour de la non-prolifération et de la vérification de pays sélectionnés. Quel est le réel but derrière tout cela? Le réel objectif des États-Unis est d'utiliser leur monopole sur les armes nucléaires pour dominer les autres et dicter leur conduite. Ce n'est nul autre que les États-Unis qui nous poursuivent et nous poussent systématiquement à acquérir la dissuasion nucléaire physique d'aujourd'hui. Les États-Unis sont le pays clef engagé dans la prolifération et qui devrait annoncer le démantèlement de toutes ses armes nucléaires à l'intérieur de ses frontières et à l'étranger, une fois pour toutes, avant de dire quoi que ce soit au sujet de la non-prolifération. Alors, d'autres suivront. La déclaration commune publiée à l'issue des derniers

pourparlers des six pays a clairement fait mention des obligations des États-Unis vis-à-vis de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Ma délégation invite les États-Unis à prendre une décision stratégique et politique en abandonnant leur politique hostile, profondément enracinée, et leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée et de mettre cette décision à exécution sans autre délai. C'est alors seulement que la question nucléaire pourra être réglée sans heurt.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant aborder sa discussion thématique sur le point relatif au mécanisme de désarmement. Il n'y a pas d'invité aujourd'hui, et je vais donc donner la parole aux membres de la Commission qui souhaitent faire une déclaration à ce sujet.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le mécanisme de désarmement, tel qu'il existe aujourd'hui, est parfaitement adapté pour traiter des questions de désarmement et de sécurité internationale. Les divisions politiques bloquent tout mouvement sur des questions clefs. Les difficultés actuelles participent des relations entre les États Membres, de leurs priorités, des liens de prédilection entre les diverses questions et les intérêts qui prévalent en matière de sécurité des États. Le Sommet de l'ONU cette année pourrait ne pas être d'accord sur les textes relatifs au désarmement et à la non-prolifération à inclure dans le document final (résolution 60/1), ce qui signifierait l'absence de consensus sur ces questions. Le mécanisme et le décalogue conçus par la première session extraordinaire consacrée au désarmement ne semble pas bien tenir. Ce hiatus ne pourra qu'affecter le travail de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies.

La Conférence du désarmement se trouve déjà dans une impasse chronique et la Commission du désarmement est dans un état de paralysie. Reste la Première Commission. Il ne faut pas oublier que l'Assemblée générale et la Première Commission sont des organes politiques représentant des États souverains. S'il n'y a pas de direction au niveau stratégique, ces organes qui traitent des questions de désarmement et de la non-prolifération ne pourront que souffrir à divers degrés de l'inaction. Lorsqu'il y a une grave impasse politique, les délégations actives commencent à se demander s'il y a un problème au

niveau de la procédure ou des méthodes de travail. Les présidents de la Première Commission prennent des initiatives pour rationaliser l'ordre du jour et les résolutions. La réforme des méthodes de la Commission, ou l'allègement de l'ordre du jour ou des projets de résolution et leur périodicité, doit se fonder sur une déclaration convaincante énonçant clairement la mission.

Le changement que nous recherchons doit être un changement concret, pas de façade. L'objectif fondamental doit être de renforcer l'efficacité et l'applicabilité de la Première Commission. La décision de fusionner des projets de résolution ou de changer les projets de résolution permanents en textes d'ensemble doit être laissée aux auteurs. S'ils le font délibérément, très bien. Sinon ils doivent être encouragés à rendre leurs projets de résolution plus pointus et plus opérationnels. On ne peut se servir de la rationalisation de l'ordre du jour pour retirer des sujets d'une importance vitale au prétexte que certains pays ne veulent pas les examiner.

Si les recommandations et résolutions présentées année après année ne sont pas prises en compte, il faut trouver les moyens d'appliquer dûment ces résolutions. Une résolution traduit les aspirations de multiples auteurs et partenaires. Lorsque la simple formulation d'une fusion est utilisée, l'intégrité thématique inhérente d'un projet de résolution ne peut être préservée à moins que les auteurs décident de rationaliser le texte par le biais de consultations. Une plus grande rigueur est nécessaire pour appliquer les résolutions que pour regarder la taille et la forme du papier.

Évidemment, les délégations peuvent essayer de redéfinir l'ordre du jour et d'alléger les projets de résolution. Cela demande un processus consultatif. Des consultations peuvent commencer au cours des sessions de la Première Commission, mais elles seront plus productives si elles sont entamées pendant la période intersession, soit à New York, soit à Genève.

Il est de plus en plus difficile de justifier une période prolongée d'inactivité à la Conférence du désarmement. Les délégations à la Conférence agissent en tant que base pour d'autres activités liées au désarmement, mais dans la Conférence elle-même pas grand-chose se produit. Malgré cet échec, il importe de veiller à la continuité de la seule instance de négociation sur le désarmement. Trois raisons viennent

à l'esprit : la Conférence du désarmement a survécu dans le passé à des périodes d'inactivité; elle véhicule toujours des échanges de vues sur les questions de sécurité; et il est difficile de revitaliser une instance après qu'elle a été partiellement ou complètement suspendue. Des échanges de vues c'est bien, mais les séances de la Conférence du désarmement ne sont pas celles d'une mairie. C'est une instance de négociation et non pas une instance délibérante. Pour combler le vide grandissant, on ne peut compter que sur des discussions de nature à créer un environnement favorable à la négociation et à servir d'utile prélude. Les différends sur un programme de travail sont principalement politiques, non procéduraires. Six délégations ont lancé à la Conférence ce qu'elles appellent un appel au réveil. Nous comprenons leur motivation et leur déception. Notre crainte était de voir un mécanisme parallèle spécial nuire à la Conférence et saper le délicat équilibre entre les quatre principales questions.

Le mécanisme existant comprend des organes de traités, dont certains fonctionnent très bien. L'Agence internationale de l'énergie atomique est forte et résistante. Le bilan de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est impressionnant. Il y a des déficiences institutionnelles dans d'autres instruments relatifs aux armes de destruction massive, mais la sagesse conventionnelle et les preuves empiriques laissent à penser que le multilatéralisme offre longévité et légitimité à ces instruments. Le Secrétaire général, Kofi Annan, a fait observer à juste titre dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) que des instances exclusives ou non institutionnalisées n'auront aucune légitimité à long terme.

Si nous voulons œuvrer à un nouveau consensus pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération ou pour revitaliser les accords existants, le mécanisme de désarmement peut aboutir, à condition que nous décidions de nous en servir. Un nouveau consensus sur la sécurité doit tenir compte du fait qu'il est nécessaire d'examiner les défis, ceux qui existent comme ceux qui apparaissent, qui menacent la sécurité internationale et régionale. On peut réaliser cet objectif par le biais de la Conférence du désarmement et celui d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement.

**M. Landman** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Cette année, la crise fondamentale du désarmement s'est manifestée à travers le large éventail du

mécanisme de désarmement : aucun programme de travail à la Conférence du désarmement; aucun programme de travail à la Commission du désarmement des Nations Unies; aucun document final de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); et plus embarrassant encore, rien sur le désarmement et la non-prolifération dans le document final (résolution 60/1) du récent Sommet mondial.

Beaucoup ici conviendront que ce n'est pas un défaut dans le mécanisme de désarmement qui est à l'origine de la situation comateuse dans laquelle se trouve le désarmement. Ce n'est pas non plus l'absence de volonté politique que l'on cite souvent. Les déclarations quasiment à l'unisson et la convergence presque complète sur le sujet dans le débat général en disent long. L'initiative de six États pour ramener au travail la Conférence du désarmement est, en tout cas, l'expression manifeste d'un profond malaise.

Ce n'est pas le mécanisme qui est en cause. Au contraire, les progrès dans le domaine du désarmement sont gênés par l'incapacité des États à parvenir à une analyse conjointe de la sécurité. Plus tôt cette année, le Secrétaire général Annan a mis le doigt dessus lorsqu'il a dit que « Pour qu'il y ait sécurité collective, ce qui constitue une menace pour l'une des régions doit être considérée comme telle par toutes » (*A/59/2005, par. 79*) et que « Dans un monde où les dangers et les problèmes sont liés entre eux, tous les pays ont intérêt à ce que des mesures efficaces soient prises face à tous les problèmes et dangers » (*par. 18*). Les Pays-Bas partagent sans réserve cette façon de penser.

L'initiative courageuse interrégionale du Brésil, du Canada, du Kenya, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède a véritablement fonctionné comme un appel au réveil. Pour la Conférence du désarmement – qui depuis neuf ans est entrée dans une impasse sur un simple programme de travail – l'année prochaine marquera le plus regrettable jubilé si on ne réussit pas à obtenir, à tout le moins, un débat bien conçu et structuré sur les questions principales. Il faut espérer que le Président polonais entrant de la Conférence, avec les cinq présidents qui le suivront, nous permettra, grâce à une proposition agréée, de sortir de la situation actuelle.

Manifestement, notre mécanisme de désarmement peut fonctionner quand nous le voulons. Ce n'est pas la faute du mécanisme si nous en sommes là. Cela ne

nous libère pas pour autant de l'obligation de trouver les moyens d'adapter ce mécanisme, si nous en avons la possibilité, et de nous aider à sortir de la présente situation. Nos instances doivent être dotées des moyens optimums pour mener des discussions et des négociations efficaces. Elles doivent continuer à veiller à l'équilibre entre les droits souverains et les intérêts de sécurité de tous les États et alléger les apports des coalitions régionales et interrégionales.

Qui plus est, le mécanisme de désarmement ne saurait continuer de fonctionner sans s'ouvrir un peu plus au monde extérieur. Je souhaite à ce sujet me reporter au rapport de l'année dernière du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/58/817), présidé par l'ancien Président Cardoso. On ne voit aucune raison d'exclure catégoriquement les recommandations du Groupe dans la mesure où elles ont trait aux questions du désarmement. La paralysie à laquelle nous faisons face devrait être une raison suffisante pour agir.

Par exemple, dans le domaine du désarmement, comme dans d'autres, la pratique consistant à tenir des auditions interactives entre les États Membres et les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), avec les compétences adaptées comme il convient à la question de l'ordre du jour, pourrait être instituée préalablement aux principaux événements. Qui plus est, un engagement renforcé des parlementaires dans les questions du désarmement serait utile pour colmater ce que le rapport Cardoso considère être un déficit démocratique au niveau international. Évidemment, la création d'un fonds en vue d'augmenter la participation des représentants des ONG des pays en développement, annoncée par le Secrétaire général, est une part importante de ces mesures.

Si la réforme des Nations Unies devient possible à l'exclusion toutefois du mécanisme de désarmement, il y a alors quelque chose qui ne va pas dans notre façon d'opérer. Au cours de deux dernières années, on a noté un modeste début dans l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Le séminaire sur la question, organisé par les Pays-Bas il y a deux semaines, montre que presque tout reste faire. Dans ce débat, il a été constamment souligné que la réforme de la Première Commission ne doit pas être abordée dans le vide. On ne saurait être plus d'accord. Pour le garder huilé et actualisé, l'ensemble du mécanisme de désarmement doit faire

l'objet d'une attention constante. Je souligne que les Pays-Bas se sont engagés à contribuer davantage à cet important débat.

**M. Hu Xiaodi** (Chine) (*parle en chinois*) : Au cours des dernières années, le processus multilatéral de la maîtrise des armements et du désarmement est demeuré dans l'impasse. La Conférence du désarmement à Genève n'a pas réussi à travailler concrètement depuis près d'une décennie. Ces deux dernières années, la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pas été en mesure de s'accorder sur un ordre du jour. La Conférence des parties de 2005 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a débouché sur aucun résultat concret. Enfin, aucun texte consensuel n'a pu être trouvé sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération pour le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

De nombreux pays s'interrogent sur les raisons de ces évolutions négatives. Nombre d'entre eux se demandent ce qui ne va pas dans le processus multilatéral traditionnel de la maîtrise des armements et du désarmement.

Au cours des séances de la Première Commission l'année dernière, des discussions animées ont eu lieu sur la manière d'améliorer les méthodes de travail de la Commission. Au cours de l'année dernière, compte tenu des difficultés que rencontraient les mécanismes traditionnels de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, certains pays ont présenté des idées énergiques de réforme qui, pensaient-ils, seraient propices à l'ouverture de négociations et à l'accomplissement d'un travail de fond sur les importantes questions qui se posent dans ce domaine. Ma délégation souhaite partager ses vues sur ces questions.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, a créé un mécanisme multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement dans le cadre des Nations Unies : la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement sont venues s'ajouter à la Première Commission.

Depuis des décennies, d'importants traités et conventions, comme le TNP, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la Convention sur les armes classiques constituent le cadre juridique de la maîtrise

des armements, du désarmement et de la non-prolifération au niveau multilatéral. Les organes multilatéraux étroitement liés à ces traités, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que les mécanismes d'examen de l'application de traités particuliers, comme les Conférences d'examen du TNP, ont joué un rôle important dans l'application ordonnée de ces instruments juridiques internationaux.

Il convient de souligner que, compte tenu de l'autorité et de la large représentativité de ces mécanismes traditionnels, les efforts multilatéraux déployés par leur intermédiaire n'ont jamais manqué de recevoir tout l'appui et toute la participation de la communauté internationale. C'est là un aspect que ne saurait remplacer un autre mécanisme international.

Aujourd'hui certains pays ont recommandé que, compte tenu de la nouvelle situation internationale en matière de sécurité, la communauté internationale et les mécanismes internationaux pertinents suivent le rythme de l'époque, gèrent les nouveaux problèmes et relèvent les nouveaux défis. De nombreux autres pays ont souligné que l'ordre du jour et les objectifs définis par la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'ayant toujours pas été réalisés ils restaient d'actualité et exigeaient des efforts continus.

Les deux positions sont crédibles. Elles traduisent les différents aspects de la réalité. Elles doivent donc être perçues comme complémentaires et non pas comme s'excluant mutuellement. De même, il est nécessaire de se montrer cohérent dans un large éventail d'efforts entrepris dans la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération et d'aborder les préoccupations humanitaires.

Tout en faisant progresser les objectifs traditionnels de désarmement, il importe de rechercher de nouvelles occasions et de nouvelles solutions pour relever les défis afin de renforcer, de consolider et d'améliorer en profondeur le mécanisme international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, dont nous disposons actuellement et qui est essentiel au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Pour promouvoir le développement juste, rationnel, complet et avisé de la cause internationale de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération la communauté internationale doit agir conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et autres normes universellement

admises qui régissent les relations internationales. Elle doit encourager une nouvelle notion de sécurité où figureraient la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coordination, accroître la confiance mutuelle par le dialogue et promouvoir la sécurité commune par la coopération.

Le droit de tous les pays à participer sur un pied d'égalité aux affaires internationales touchant à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération doit être garanti, et le processus international en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération doit être promu sur la base suivante : la sécurité d'aucun pays ne doit être diminuée.

Deuxièmement, il est extrêmement important que l'ONU et les autres institutions multilatérales puissent jouer un strict rôle en la matière. Il est essentiel de respecter l'autorité du mécanisme multilatéral traditionnel de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération et de recourir pleinement aux mécanismes traditionnels existants. Ce n'est que sur cette base que les parties peuvent débattre de la manière dont le mécanisme approprié peut être efficacement amélioré.

Troisièmement, il convient de souligner que la volonté politique est un préalable aux efforts diplomatiques. La diplomatie multilatérale ne fait pas exception. La participation universelle est la clef pour assurer le succès des efforts multilatéraux. Le processus multilatéral doit inclure et non exclure. Ce n'est qu'en incluant tous les intéressés qu'il sera possible aux parties d'aboutir à des accords multilatéraux véritablement universels et efficaces. Il est donc nécessaire de continuer d'adhérer aux négociations sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Ce sera le moyen de garantir l'impartialité, l'égalité, la rationalité et l'universalité des arrangements internationaux.

Quatrièmement, la principale réforme du mécanisme multilatéral traditionnel de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération doit s'effectuer par le biais de la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette session et son processus préparatoire peuvent seuls offrir aux États Membres l'occasion d'exprimer pleinement et efficacement leurs vues sur toutes les questions liées à la réforme et de parvenir à un nouveau consensus sur la façon d'ajuster

les mécanismes multilatéraux. Peu importe que le consensus ne puisse être trouvé rapidement entre toutes les parties. Le débat international est lui-même un processus de nature à créer les conditions d'un consensus. L'important c'est que toutes les parties attachent une grande importance au processus et à son utilisation et qu'elles fassent des efforts inlassables pour réaliser les objectifs dont j'ai parlé.

La délégation chinoise continuera de suivre, et d'y prendre une large part, les discussions multilatérales ayant lieu sur ces questions et elle ne ménagera aucun effort pour sauvegarder les mécanismes multilatéraux traditionnels existant dans le cadre du système des Nations Unies afin d'accélérer le processus international de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération et pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

**M. Borsiin Bonnier** (Suède) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de prendre la parole alors que vous occupez le fauteuil.

La primauté du droit est un principe fondamental dans les affaires intérieures. Le fait que certains citoyens puissent enfreindre la loi ne rend pas celle-ci moins importante. Il en va de même des affaires internationales. Le mécanisme du désarmement a joué un rôle fondamental dans la promulgation de pièces essentielles du droit international et permis la création de mécanismes pour veiller au contrôle des traités et des normes et, partant, à leur respect. Des lacunes demeurent, cependant, du côté juridique et du côté de l'application. Le mécanisme de désarmement doit être mobilisé pour combler ces fossés.

Il est troublant de constater parfois les hésitations de certains à se sentir liés par les normes et accords internationaux auxquels ils ont librement adhéré et leur volonté d'être liés par d'autres accords. Cela est particulièrement troublant à un moment où la mondialisation rend les armes et la technique des armes de plus en plus accessibles et les problèmes de sécurité de plus en plus interdépendants au niveau mondial. Rejeter l'utilisation du mécanisme de désarmement pour élaborer les règles et les normes nécessaires et renforcer la vérification et le respect des obligations fait courir de graves risques à la sécurité de tous.

Des efforts concentrés et concertés sont nécessaires si l'on veut que les engagements pris

puissent être honorés et rendus opérationnels. Les mots clefs sont respect, application et vérification. Nous devons avoir l'assurance que les traités et accords auxquels il a été adhéré ne seront pas abandonnés. La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est terminée récemment, est un cas d'espèce. Année après année l'Assemblée générale adopte des résolutions qui ne sont pas appliquées. Année après année également les questions clefs du désarmement sont inscrites au programme de travail de la Conférence du désarmement qui n'est pas adopté.

Il convient donc de se demander ce qui peut être fait pour rendre les États responsables de la non-application et de la présente inertie du mécanisme de désarmement. Les représentants de la société civile ont également un rôle à jouer dans ce domaine.

Certains disent que l'ordre du jour du désarmement est dépassé et qu'il faut y inscrire de nouvelles questions. Perceptions, menaces et défis changent évidemment au cours du temps, et il continuera d'en être ainsi.

Le Canada s'inquiète des répercussions négatives sur sa propre sécurité générale de l'impasse dans laquelle est enfermée la Conférence du désarmement depuis près de huit ans à propos de l'adoption d'un programme de travail. Vu l'importance des dossiers prioritaires de la Conférence, si celle-ci est incapable d'entreprendre des travaux de fond, nous n'aurons d'autre option que d'aborder ce sujet ailleurs. Bien que nous demeurions attachés à une Conférence du désarmement qui s'acquitterait de ses responsabilités, nous ne nous contenterons pas d'une Conférence du désarmement défaillante. Je rappelle au souvenir de mes collègues l'allocution prononcée à ce sujet par le Ministre des affaires étrangères du Canada en mars dernier (voir CD/PV.978).

Nous avons pris note de l'intention des trois prochains présidents de la Conférence du désarmement pour 2008 de poursuivre une initiative visant à entamer un débat structuré sur les enjeux fondamentaux de la Conférence, qui durerait toute l'année. Nous comptons collaborer avec les ambassadeurs de la Pologne, de la République de Corée et de la Roumanie pour faire valoir leurs idées utiles, et nous leur offrons tout notre appui. Nous avons l'intention de collaborer concrètement avec tous les membres de la Conférence du désarmement pour réaliser notre objectif commun :

l'avènement d'une Conférence du désarmement efficace et pertinente.

Créée en juin 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Commission du désarmement des Nations Unies s'est montrée apte, au fil des ans, à formuler par consensus des principes, des lignes directrices et des recommandations sur des sujets très divers. Lorsque cette assemblée délibérante pourra fonctionner, la façon dont elle examinera divers problèmes que pose le désarmement pourra servir à guider les efforts multilatéraux qui visent à renforcer la coopération et à aboutir une action plus efficace.

Or, la valeur potentielle de cette assemblée s'est perdue ces dernières années, ses membres ne pouvant ou ne voulant pas s'accorder sur un ordre du jour. En attendant cet accord sur un ordre du jour officiel, nous nous demandons si la Commission du désarmement ne pourrait pas se charger du dossier de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement où 10 années de débats n'ont pu déboucher sur une position commune. Pour faciliter un accord à terme sur la convocation de cette quatrième session extraordinaire, il pourrait être utile que la Commission du désarmement dresse le bilan de ce qui a été accompli et de ce qui reste à faire pour réaliser les objectifs fixés par la première session extraordinaire, et qu'elle relève les objectifs qui pourraient être révisés.

Cette soixantième session de la Première Commission sur le désarmement et la sécurité internationale est une occasion opportune d'aborder la crise qui pèse actuellement sur notre régime commun de non-prolifération et de désarmement. En tant qu'organisme universel traitant les questions de non-prolifération et de désarmement, la Première Commission permet aux États non membres de la Conférence du désarmement et des autres organismes à adhésion restreinte d'exprimer leurs points de vue sur l'ordre du jour de la sécurité internationale.

Nous estimons qu'il est souhaitable que la Première Commission continue d'exprimer démocratiquement les espoirs et les attentes des Membres de l'ONU en ce qui concerne le désarmement et la sécurité internationale. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans l'utilisation de cette fonction plus politique de la

Première Commission, et nous espérons qu'elle continuera de se développer dans l'avenir.

**M. Rapacki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Prenant la parole pour la première fois au cours de cette session de la Première Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions. Mon plaisir est d'autant plus grand que la Pologne et la République de Corée sont des partenaires proches sur nombre de questions importantes, notamment le désarmement et la non-prolifération.

La question faisant aujourd'hui l'objet du débat thématique, le mécanisme de désarmement, est d'un grand intérêt pour ma délégation. La Pologne a traditionnellement été impliquée dans les efforts que fait la communauté internationale en vue de renforcer le mécanisme de désarmement. Mon pays est un État partie à tous les traités sur le désarmement. L'année dernière, nous avons annoncé notre intention de nous joindre au Traité d'interdiction des mines. Il est partie à tous les régimes de contrôle à l'exportation. Il participe activement à l'élaboration de nouveaux mécanismes dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. L'Initiative sur la sécurité en matière de prolifération, connue sous le nom d'Initiative de Krakow, et le Partenariat mondial contre le déploiement d'armes de destruction massive sont deux excellents exemples de notre attachement à l'objectif du renforcement du mécanisme de désarmement.

Cela dit, je tiens à réitérer que la Pologne porte un vif intérêt au fonctionnement efficace du dispositif de désarmement des Nations Unies. Nous avons conscience que ce dispositif se trouve actuellement dans une situation difficile. L'incapacité de la Commission du désarmement d'adopter son ordre du jour et l'absence d'un programme de travail à la Conférence du désarmement en sont des exemples manifestes. L'incapacité de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à se mettre d'accord sur un document final plus tôt cette année et l'omission de la non-prolifération et du désarmement dans le document final (résolution 60/1) du Sommet des Nations Unies en septembre ne font qu'exacerber davantage le sombre tableau. Toutes ces évolutions négatives du dispositif ne contribuent pas au règlement des problèmes complexes qui se posent dans la non-prolifération et le désarmement.

Il ne faut donc pas renoncer à nos efforts qui tendent à renforcer l'efficacité du dispositif dont nous disposons en remettant certains organes au travail sur d'importantes questions. C'est pour cette raison même que le Ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Adam Daniel Rotfeld, a proposé que le Secrétaire général crée un groupe de sages qui rechercherait les moyens de générer la volonté politique et de surmonter l'impasse où se trouvent les importants organes que sont la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

Nous avons besoin effectivement d'un mécanisme de désarmement. C'est pourquoi la Pologne a appuyé les efforts faits l'année dernière pour améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. L'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba, du Mexique, Président de la Commission à l'époque, a fait la preuve qu'il était possible de trouver les moyens de revitaliser les travaux du mécanisme. À cette étape, je tiens à souligner que le succès ultime des efforts de revitalisation est entre les mains des délégations. C'est à nous de faire de véritables efforts pour alléger les travaux de la Première Commission. C'est également aux États Membres d'appliquer les résolutions adoptées sur recommandation de la Commission.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Pologne présidera la Conférence du désarmement à Genève, avec tous les autres Présidents qui occuperont ces fonctions l'année prochaine – la République de Corée, la Roumanie, la Fédération de Russie et la Slovaquie – nous avons entamé des discussions sur la manière de faire progresser les travaux de la Conférence tout au long de la session de 2006. La création d'une plate-forme commune de coopération entre les Présidents de la session peut nous rapprocher des progrès attendus de longue date sur les questions de fond.

Comme on le reconnaît généralement, les problèmes que rencontre la Conférence sont d'ordre politique et ne peuvent donc être surmontés que par des décisions politiques élaborées dans les capitales. Il faut donc concentrer nos discussions sur les questions de fond. Seules ces discussions peuvent nous amener à comprendre quelles questions sont prêtes pour la négociation. Nous comptons sur la coopération de tous les membres de la Conférence pour trouver les moyens de revenir au travail et attendons ce moment avec intérêt.

Nous partageons tous la même responsabilité pour ce qui est de faire avancer les travaux dans le mécanisme de désarmement, étant donné que nous faisons tous face aux mêmes menaces et aux mêmes défis. Il faut espérer que, malgré les échecs inquiétants de 2005, 2006 sera une année d'évolutions concrètes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

**M<sup>me</sup> Panckhurst** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : De nombreuses délégations ont souligné le fait que cette année nous avons perdu deux importantes occasions de nous engager concrètement sur la voie du désarmement et de la non-prolifération – la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires et le Sommet des Nations Unies – à un moment où la communauté internationale fait face à des défis sans précédent et où les citoyens attendent de leurs gouvernements qu'ils prennent des mesures en vue d'atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

En même temps, la règle du consensus est utilisée de façon malavisée pour prévenir la simple mise en train de discussions officieuses sur les questions cruciales au sein de l'organe des Nations Unies qui est censé les examiner, la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande appuie sans réserve la règle du consensus qui est nécessaire lorsque des négociations de fond ont lieu sur des questions de sécurité nationale. Nous sommes cependant déçus de constater qu'elle est utilisée de façon abusive dans des questions de procédures afin de prévenir la mise en train de ces travaux.

Dans ce climat de déception que nous avons connu l'année dernière, et que la plupart des délégations ont abordé dans leurs déclarations, il est nécessaire de faire des propositions concrètes afin de surmonter l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement. Avec le Brésil, le Canada, le Kenya, le Mexique et la Suède, la Nouvelle-Zélande a présenté une proposition pour un premier examen par les États Membres à cette session de la Première Commission. Après des discussions avec d'autres délégations, nous avons convenu qu'il serait préférable de ne pas soumettre la proposition officiellement à la session de cette année en vue de donner plus de temps aux délégations pour examiner les idées et donner l'espace-temps dont ont besoin les Présidents entrants de la Conférence du désarmement pour élaborer leurs plans.

À cet égard, nous saluons les idées esquissées par la Pologne.

Cependant, la Nouvelle-Zélande a été extrêmement réconfortée par le large intérêt manifesté pour l'initiative que nous avons soumise, même de la part de ceux qui s'y opposent. Parmi les éléments les plus encourageants, je citerai la rapidité de réaction dont elle a été l'objet, le niveau de l'engagement politique et la préoccupation qu'ont suscitée les problèmes qui se posent à la Conférence du désarmement. Nous espérons maintenir le niveau d'intérêt et d'engagement au cours de l'année qui vient et nous serions très heureux de pouvoir discuter d'autres idées visant à remettre la Conférence au travail après huit années stériles.

Notre objectif est de voir la Conférence du désarmement se remettre au travail, un vrai travail. Et nous attendons de recevoir des assurances dans ce sens de la part de ceux qui continuent de faire échouer tous les efforts déployés pour parvenir à un programme de travail et qui sont incapables de proposer des options viables. Nous avons été extrêmement patients, mais cette patience est à bout.

La Première Commission est une instance idéale pour discuter des éventuelles solutions à l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement. En fait, au cours du débat général, une majorité écrasante d'États a exprimé sa déception face à la stagnation insoutenable que connaît la Conférence du désarmement.

Des négociations de fond sur le désarmement et la maîtrise des armements sont dans l'intérêt de la sécurité de chacun. Si, comme tel semble être le cas, cela n'est pas possible à la Conférence du désarmement pour le moment, nous devons chercher d'autres options pour faciliter la tenue de discussions.

**M. Trezza** (Italie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la discussion qui a lieu aujourd'hui sur le mécanisme de désarmement, qui est liée au récent processus de revitalisation et d'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. Notre principale préoccupation devrait donc être de veiller au respect et à l'application de la résolution 59/95, adoptée l'année dernière par consensus et dont l'encre est encore fraîche. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, des mesures que vous avez prises pour faire respecter cette résolution et maintenir la discipline dans nos débats.

L'Italie, en tant que membre de l'Union européenne (UE) qu'elle a présidée il y a deux ans, lorsque le processus de revitalisation a été entamé, se souvient du rôle joué par l'UE et note que nombre des propositions de celle-ci apparaissent dans la résolution 59/95. Nous estimons qu'à cette étape la Première Commission est la principale instance multilatérale pour examiner les questions du désarmement et de la non-prolifération. Sauvegarder et renforcer cet organe est donc de la plus haute importance.

La discussion sur le mécanisme de désarmement va au-delà de l'amélioration de l'efficacité de la Première Commission. C'est une question plus vaste et plus complexe. Est-il nécessaire de revoir le système existant? Aucun mandat spécifique ne nous a été conféré sur cette question par les dirigeants du Sommet mondial de 2005. Le document final (résolution 60/1) contient plusieurs recommandations pour la refonte des structures existantes des Nations Unies – par exemple, la création d'un conseil des droits de l'homme et d'une commission chargée de la consolidation de la paix. Mais on ne trouve aucune recommandation sur le mécanisme de désarmement. En fait on ne trouve aucune indication sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous sommes parmi ceux qui croient que l'impasse où nous nous trouvons est un symptôme d'un différend politique sur nos principales priorités. Un compromis multilatéral à cette étape exige de nouveaux efforts en vue d'harmoniser ces priorités.

Je veux parler en particulier de la Conférence du désarmement. Nous croyons que la recherche d'un accord sur un programme de travail est une tâche qui appartient aux membres de la Conférence du désarmement et que tout progrès dépend de la volonté politique des pays membres. L'appel des dirigeants du Groupe des huit en juillet dernier pour que reprennent concrètement les travaux de la Conférence du désarmement est un message politique au plus haut niveau. L'importance de la Conférence a été réaffirmée dans le Document final de l'année dernière de la quatorzième Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés. Ces deux déclarations sont des expressions constructives d'une volonté politique, qui doivent servir de base à nos discussions. L'un des meilleurs moyens de mieux centrer la volonté politique est d'encourager la participation à la Conférence du désarmement au niveau politique.

Nous ne méconnaissons pas les autres appels et suggestions entendus à la Conférence du désarmement, à la Première Commission et au processus d'examen du Traité de non-prolifération pour que le système existant soit changé et adapté. Il ne faut pas non plus croire que les appels plus brutaux à l'arrêt de certaines de nos activités n'ont pas été entendus. Bien que nous comprenions l'esprit qui anime certaines de ces propositions, il faut les aborder avec prudence, Il faut éviter une situation dans laquelle la paralysie des négociations pourrait provoquer la paralysie de nos délibérations et de notre dialogue. On ne peut courir le risque de perdre la compétence et les liens qui ont été créés au cours de nombreuses années.

Si l'impasse devait se prolonger, nous n'excluons pas l'option de revoir le fonctionnement du mécanisme existant. Cependant, ce processus ne saurait être improvisé et doit au contraire suivre les procédures institutionnelles appropriées.

**M. Rachmianto** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La situation où se trouvent la diplomatie et le mécanisme de désarmement est décourageante. Je partage le point de vue exprimé par plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, à savoir que la dernière Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires a été incapable de convenir de recommandations concrètes. Le Sommet des Nations Unies n'a pas non plus réussi à examiner la question du désarmement et de la non-prolifération dans son document final (résolution 60/1). La Conférence du désarmement demeure dans l'impasse, sans programme de travail, depuis près de neuf ans.

Nous ne connaissons tous que trop bien la situation à Genève et voyons comment l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement semble avoir touché d'autres mécanismes de désarmement, y compris la Commission du désarmement. L'incapacité de la Conférence du désarmement à agir sur les questions dont il faut tenir compte, comme le désarmement et la non-prolifération, est principalement attribuable au malentendu dont est l'objet sa règle du consensus. Nous estimons donc qu'il est nécessaire d'élaborer un travail multilatéral pour faire progresser les questions prioritaires du désarmement et de la non-prolifération.

Dans ce contexte, il a été demandé à la Conférence du désarmement, entre autres choses, de

créer un comité spécial du désarmement nucléaire et d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, dans le cadre d'une période de temps spécifiée, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires. En 1955, au titre de ce qui a été appelé le Mandat Shannon, il a été demandé à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur un traité vérifiable d'interdiction de matières fissiles, dans le contexte d'un comité spécial. Cependant, depuis près de neuf ans que le programme de travail de la Conférence du désarmement est tenu en otage, ce mandat ne peut être mené à bien.

Pour surmonter l'impasse, une proposition, présentée par le Mexique et un groupe d'autres pays en vue de créer un comité spécial chargé d'examiner les quatre questions que l'Ambassadeur Paul Meyer vient juste d'aborder, mérite de retenir notre attention. C'est une initiative judicieuse qui permettra aux États Membres de contribuer sensiblement au règlement de ces importantes problèmes. Elle nous offrira également l'occasion de faire avancer les discussions et les délibérations qui peuvent déterminer le cadre juridique, technique et politique d'une action concrète de la Conférence sur ces quatre questions, une fois qu'elle aura convenu de ce faire. Nous devons montrer un esprit ouvert et adopter une démarche plus constructive en abordant toute initiative de nature à nous faire progresser, en particulier les initiatives dont le but est la revitalisation du mécanisme de désarmement. Une démarche ayant un caractère sceptique et négatif ne nous aidera pas dans notre tentative d'examiner le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Comme nous l'avons montré dans le cadre de la déclaration ministérielle conjointe des sept pays (A/60/415) présentée par la Norvège, l'Indonésie continuera d'appuyer toute initiative dont l'objectif est de favoriser l'amorce des travaux de la Conférence du désarmement, y compris l'initiative du Mexique. Nous attendons avec intérêt de pouvoir travailler ensemble pour faire progresser cette initiative sous les présidences à venir de la Conférence.

Je vais aborder les questions liées à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. Depuis un certain temps déjà, une majorité écrasante d'États Membres – sinon tous – appuie les résolutions de l'Assemblée générale sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Comme on le sait, le seul document de consensus qui est résulté de ce processus, est le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement adoptée en 1978 (résolution S-10/2). Depuis lors, plusieurs conférences internationales et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à des questions suscitant des préoccupations dans le monde – comme le VIH/sida et la situation des femmes – ont été convoquées et ont pris des décisions qui ont ouvert la voie à des solutions multilatérales. Malheureusement, le désarmement n'a pas encore trouvé sa place dans un processus identique en cours. Cependant, le Document final de la première Assemblée extraordinaire montre clairement que le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive demeurent la plus haute priorité et la principale tâche de notre époque.

Il y a quelque temps, à la Conférence d'examen de 2000 du TNP, le Secrétaire général nous a mis en garde contre l'inertie qui envahit le mécanisme de désarmement. De nouvelles menaces à la sécurité internationale montrent également qu'il est urgent de faire des efforts concertés au plan multilatéral afin de rapprocher les différences de vue que suscitent les questions clefs de l'ordre du jour du désarmement. La convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement est la seule option viable pour nos efforts collectifs. Elle offrirait d'incalculables occasions d'entamer des délibérations multilatérales, pas seulement sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, mais également sur l'examen du mécanisme de désarmement. Finalement, elle détient un énorme potentiel pour promouvoir la réalisation de nos objectifs de désarmement. À cet égard, une feuille de route a été fournie par les résolutions consensuelles 57/61 et 59/71, qui demandent la création d'un groupe de travail à composition non limitée pour examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement. Même si aucun consensus n'a été réalisé durant la session de 2003 du Groupe, ses réunions ont éclairci les questions concernées, qui seront utiles pour nos futurs efforts. Il est donc important d'utiliser pleinement la session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour promouvoir le retour du désarmement et de la non-

prolifération à l'ordre du jour de la communauté internationale.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous estimons que la Première Commission est un élément important du mécanisme multilatéral de désarmement. D'autres mesures visant à revitaliser cet organe continueront donc d'être un important objectif de notre ordre du jour relatif au désarmement.

Nous avons déjà fait quelques progrès dans les efforts entrepris pour améliorer les méthodes de travail de la Commission. Le débat général a été cette année plus centré que précédemment. Nos débats thématiques ont été plus interactifs et plus intéressants. Notre débat sur le projet de résolution relatif aux armes légères qui a eu lieu la semaine dernière a manifestement bénéficié d'un échange de vues beaucoup plus ouvert que des consultations à huis clos. La contribution d'experts extérieurs a apporté des perspectives plus larges à nos délibérations. Nous saluons la présence d'organisations non gouvernementales, elles ont un rôle vital à jouer dans la sensibilisation et l'appui de la société civile et des responsables de l'information.

Néanmoins, des problèmes demeurent. Il reste toujours à la Commission de se prononcer sur 60 projets de résolution et projets de décision. Certains d'entre eux font double emploi. Par ailleurs, il est encourageant de noter que de plus en plus d'auteurs choisissent de biennialiser ou triennialiser leurs projets de résolution.

Bien que nous ayons en général noté certains progrès dans l'amélioration des méthodes de travail de la Première Commission, nous nous débattons toujours dans d'autres parties du mécanisme de désarmement. Il est grand temps de tracer une nouvelle voie pour la diplomatie multilatérale en matière de maîtrise des armements et de forger un nouveau consensus. C'est faisable. Les initiatives interrégionales que la Norvège a prises avant le Sommet des Nations Unies, qui a eu lieu en septembre, prouvent qu'il est possible pour des pays appartenant à diverses régions et dont les perspectives en matière de maîtrise des armements sont différentes d'écarter leurs différences afin de trouver un terrain d'entente.

L'intérêt que présente le consensus doit nous guider dans notre recherche d'une solution à nos problèmes les plus profonds de sécurité : prolifération et utilisation actuelle d'armes de destruction massive. Une solution à cette menace doit être multilatérale. Il

est impérieux pour nous de redoubler d'efforts si on veut que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. À cet égard, il est encourageant d'écouter le prochain Président polonais de la Conférence. L'amorce des travaux de la Conférence du désarmement serait une contribution énorme aux efforts qui sont faits pour consolider et renforcer encore le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Commission du désarmement des Nations Unies continue de décevoir. Tout en saluant les efforts constructifs entrepris par le Président de la Commission, on doit se demander si la Commission remplit son rôle. La Commission est un organe délibérant de l'Assemblée générale, mais depuis plusieurs années elle est incapable de faire la moindre recommandation agréée. Si cela continue, la Commission va perdre toute crédibilité. Nous devons poser des questions fondamentales sur le format de la Commission et examiner les options qui s'offrent pour diriger ses affaires.

Nous allons bientôt entrer dans la phase préparatoire de la conférence d'examen de 2006 de la Convention des armes biologiques et à toxines. L'occasion s'offre de montrer que le multilatéralisme fonctionne. Nous devons nous efforcer de trouver un accord sur les mesures crédibles donnant l'assurance que tous les États parties respectent leurs obligations.

Nous devons également mettre à profit les progrès accomplis par la Convention sur les armes chimiques. La Convention contient des obligations claires et juridiquement contraignantes ainsi que des dispositions pour en assurer le respect.

Nous devons progresser vers le désarmement et la non prolifération nucléaires au niveau multilatéral. Nous réitérons donc notre appel en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons également besoin d'urgence d'un traité multilatéral et juridiquement contraignant qui interdise la production de matières fissiles. Des négociations doivent être entamées dès que possible.

**M. Rivasseau** (France) : Avec nos partenaires de l'Union européenne, la France est préoccupée, elle aussi, par les difficultés que traverse aujourd'hui la mécanique institutionnelle multilatérale dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Nous avons vu cela dans des instances diverses, depuis la Commission du désarmement jusqu'à la Conférence

d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), depuis la Commission du désarmement jusqu'à l'incapacité à s'entendre sur un langage très substantiel sur le désarmement et la non-prolifération.

Depuis plus de deux ans, mon pays s'est efforcé tout particulièrement de stimuler le travail à la Conférence du désarmement pour accroître son niveau d'activité et lui permettre de répondre aux défis qui lui sont proposés. Nous avons en particulier suggéré qu'il serait bon que la Conférence du désarmement non seulement traite des sujets qui sont inscrits traditionnellement à son ordre du jour, tels que, par exemple, le cut-off – interdiction de la production de matières fissiles – la prévention de la course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négative, entre autres – mais cherche aussi à répondre aux défis d'aujourd'hui, aux défis qui ont surgi dans un passé plus récent.

C'est pourquoi certains ont cherché à résumer cette approche sous les deux vocables de « sujets nouveaux » – « new issues » – ou « sujets hors de la boîte » – « out-of-the-box issues ». Nous avons développé cette approche en marge de la conférence de manière informelle, d'une manière transversale, faisant appel à des contributions de tous les groupes. Et, aujourd'hui, plus de la moitié des membres de la Conférence, provenant de manière relativement équilibrée d'horizons variés, ont marqué leur intérêt et leur appui de principe à cette approche.

Je me réjouis, par exemple, dans ce contexte, d'entendre l'Indonésie revendiquer pour la Conférence du désarmement un programme de travail qui concerne non seulement le désarmement mais aussi la non-prolifération. Nous avons cherché aussi à préserver dans cette approche le principe du consensus, car nous savons que dans le Forum de la Conférence du désarmement c'est une obligation.

Lorsque nous parlons de ces approches nouvelles, nous ne cherchons pas seulement à identifier de nouveaux sujets. Nous cherchons aussi de nouvelles méthodes de travail et elles sont basées sur l'idée que la présidence de la Conférence du désarmement – et quand je dis la présidence je ne dis pas seulement une présidence, mais l'ensemble des présidences, ce que nous appelons la présidence – doit user pleinement de toutes les ressources que lui offrent aujourd'hui déjà les règles actuelles de procédure de la Conférence.

C'est ainsi que nous pourrions limiter ce que certaines délégations appellent – de mon point de vue d'une manière impropre – l'abus du principe de consensus. La vérité, c'est qu'il n'y a pas tant un abus de ce droit qu'un usage insuffisant et trop faible des compétences du Président. Et nous trouvons que c'est à travers cette approche que nous pourrions intelligemment répondre aux frustrations qui se sont exprimées, par exemple dans le discours de la Nouvelle-Zélande.

En effet, si nous regardons le passé, autrefois c'était le Président de la Conférence qui décidait du programme de travail de la Conférence. Mais il ne décidait pas lui-même du contenu des mandats de négociation, bien sûr. Il y a donc, de notre point de vue, une marge qui est inexploitée aujourd'hui et qui doit l'être.

Je voudrais dire aussi que j'ai entendu beaucoup de déclarations extrêmement pessimistes. Nous ne voulons pas être pessimistes, nous voulons être réalistes. Le réalisme nous dit que depuis deux ans nous avons fait quelques petits progrès. Ils sont petits mais ils existent. Sous l'impulsion du Kenya puis du Mexique, nous avons réussi il y a deux ans à lancer des discussions informelles dans le but de négocier sur tous les sujets de l'agenda, y compris les nouveaux sujets. Il y a dedans des discussions restées informelles, mais la résolution que nous avons adoptée par consensus il y a deux ans reflétait ces progrès.

Nous avons, cette année, réussi à avancer davantage, sous l'impulsion de diverses présidences, notamment les Pays-Bas et la Norvège, mais aussi la Nouvelle-Zélande et d'autres, et nous avons pu cette fois-ci commencé à discuter en séance plénière formelle et d'une manière un peu plus centrée, puisque nous avons discuté cette fois-ci des principaux sujets d'intérêt pour la Conférence du désarmement, à savoir le cut-off – l'interdiction des matières fissiles –, le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et nous avons pu aussi discuter des nouveaux sujets sur la base des propositions existantes, et le rapport d'activité de la Conférence du désarmement (A/60/27) cette année reflète également cette réalité.

Nous avons semé depuis deux ans, et nous espérons que l'an 2006 pourrait être une première année de récoltes, même si elles sont modestes. Dans

cette perspective, depuis quelques mois déjà, la France apporte son soutien aux efforts des futures présidences, en particulier celle de la Pologne qui aura la charge difficile d'intervenir la première l'an prochain pour faire progresser la Conférence du désarmement. Et je voudrais ici réitérer mon soutien à la Présidence dont les efforts, à mon sens, nous permettent d'avancer d'une manière qui ne nuise pas aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

Au niveau national, et nous espérons aussi un jour avec l'Union européenne – si celle-ci s'entend sur une position commune à la Conférence du désarmement que nous appelons de nos vœux – nous serons prêts à travailler avec tous ceux qui, de bonne foi, voudront avancer dans cette direction.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vais faire quelques remarques quelque peu désorganisées pour voir s'il ne serait pas possible de progresser. Je crois que plusieurs dénominateurs communs sont apparus ce matin. Le premier, je dois dire, est le fait que nous avons convenu que la situation était inacceptable, qu'elle était nuisible pour le mécanisme de désarmement dans son ensemble. Je ne crois pas avoir entendu un seul orateur défendre la situation actuelle.

La question est donc la suivante : si le mécanisme ne fonctionne pas, pourquoi ne fonctionne-t-il pas? Est-ce un problème institutionnel, un problème de volonté politique ou un problème d'utilisation insuffisante du mécanisme? Je tiens à souligner ce dernier point : je crois que le vrai problème c'est la mauvaise utilisation qui est faite du mécanisme et non pas le mécanisme lui-même. Je crois qu'il est possible de parvenir à un niveau satisfaisant de convergence. Le représentant de la France l'a dit il y a quelques instants dans sa déclaration. À la Conférence du désarmement, il existe pour le Président ou pour les délégations des possibilités d'agir qui n'ont pas été pleinement exploitées. On continue manifestement d'être témoins de pratiques inefficaces et d'un manque d'initiative, qu'on ne cesse de répéter. Je crois que c'est là la première conclusion qui ressort de ce débat. Le statu quo n'a pas de raison d'être; il y a des marges d'action non utilisées dans le cadre du mécanisme existant.

Cela ne signifie pas que la Première Commission n'a pas une plus grande responsabilité que les autres éléments du mécanisme. Cela donne de la légitimité à la discussion de ce matin, à l'adoption d'appels et de

propositions en vue de sortir de l'inertie dans d'autres instances.

C'est pourquoi je veux attirer l'attention pas seulement sur les questions déjà mentionnées : l'absence de progrès dans l'examen du Traité de non-prolifération, l'absence d'ordre du jour pour la Commission du désarmement et, évidemment, le révoltant processus préparatoire de la réunion, en septembre, des chefs d'État ou de gouvernement. Il me semble qu'il faut également nous intéresser à d'autres mécanismes qui rencontrent des problèmes. Nous avons un Groupe d'experts gouvernementaux sur les télécommunications qui a été incapable de soumettre un rapport.

Nous avons le Groupe d'experts internationaux sur le marquage et le traçage, qui a contraint à un consensus tard le soir, lequel est maintenant mis en question par beaucoup parmi nous. Nous avons un Comité consultatif sur les questions de désarmement qui n'est pas pleinement utilisé et dont les demandes ne sont pas prises en compte comme il conviendrait. Nous avons un processus préparatoire pour une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui rencontre d'énormes problèmes. Nous avons une initiative concernant la convocation d'une conférence sur l'élimination des dangers nucléaires, adoptée à juste titre par consensus dans la Déclaration du Millénaire (résolution 56/2). Tous les défenseurs aujourd'hui du consensus s'opposent à la tenue de cette conférence, bien qu'ils l'aient approuvée en 2000 et qu'elle n'ait toujours pas eu lieu. Soit dit en passant, l'initiative a été présentée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le problème est un peu plus profond que nous ne voulons l'admettre maintenant, et, de nouveau, la Commission a l'obligation de rechercher conjointement des options qui nous permettraient de progresser. Je crois – et, si je ne m'abuse, c'est le représentant du Pakistan, M. Khan, qui a fait cette proposition antérieurement – qu'il pourrait être intéressant pour le Président de tenir des consultations officieuses sur la manière de promouvoir cette vision de la Première Commission en tant que complément des autres instances.

En tout état de cause, je vais revenir à l'initiative promue par six pays, dont le Mexique, et visant à attirer l'attention de la Première Commission sur certains problèmes par le biais de la création de comités spéciaux. Je crois que c'est une option qui

mérite être sérieusement d'examinée et discutée, et je vais donc y consacrer quelques minutes.

Premièrement, je vais mentionner les délégations qui ont exprimé sympathie et appui et certaines autres – dans ce cas la délégation italienne – qui ont exprimé des doutes, et que je remercie pour leurs commentaires. Ce qui est grave c'est le manque de commentaires, mais plus grave encore c'est l'absence des délégations aux consultations où les problèmes sont examinés. Je crois que l'esprit démocratique qui inspire cette Maison doit être préservé en toutes circonstances et que nous devons être en mesure de discuter les mérites et les problèmes de toute initiative.

À ce sujet, je remercie ceux qui ont été intéressés, qui se sont engagés et qui n'ont pas nécessairement appuyé aveuglément l'initiative. Ce sera je crois une sorte de stase dans la mesure où nous avons convenu d'appuyer pleinement un dernier effort de la part des présidents de la Commission du désarmement. Je soulignerai que c'est une dernière tentative, sinon nous devons revenir ici l'année prochaine avec cette initiative et régler la question qui n'a déjà que trop pris de notre temps.

Nous avons déjà abordé le problème du consensus en d'autres occasions avec une certaine sérénité. Je veux simplement, pour répondre à l'argument que certains veulent imposer à la majorité par le biais d'un vote, dire que nous sommes las de voir les vues minoritaires nous être imposées par la voie du consensus. La majorité – la vaste majorité – a le droit de s'exprimer et de promouvoir les points qu'elle considère fondamentaux pour ses intérêts, et la Première Commission est le seul organe qui le permet. Il importe donc que nous réglions ces différences entre points anciens et points nouveaux, entre groupes et non-groupes. Tout cela n'est que le résultat, à juste titre, du processus de dialogue qui a commencé. Dans la plupart des cas les plus récents – comme l'ont souligné le représentant de la Chine et le représentant de la Suède – il s'agit de visions complémentaires que nous pouvons partager dans une certaine mesure. En d'autres termes, si nous dressons le bilan de ce qui a été débattu aujourd'hui, nous pouvons trouver des questions sur lesquelles il existe un certain degré de consensus – que l'on peut interpréter comme étant la création d'une vision commune, qui demandera du temps, et non pas comme l'impossibilité de discuter des problèmes qui se posent parce que un ou deux pays y sont opposés.

Je réitère donc que ce dialogue doit aller de l'avant. Le Président pourrait jouer un rôle important dans ce processus. Il n'a peut être pas à prendre une forme écrite à cette étape, mais au moins laissons la Première Commission – en tant que Commission qui a poursuivi un effort de revitalisation – traiter des questions fondamentales.

**M. Calderon** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens, Monsieur le Président, à vous exprimer la satisfaction de ma délégation à vous voir présider les discussions de la Première Commission. Nous sommes certains que votre sagesse et vos compétences vous permettront de diriger nos travaux avec succès. Je tiens également, par votre intermédiaire, à exprimer à la délégation pakistanaise la peine, la sympathie et la solidarité du Pérou avec le peuple pakistanais qui vient d'être victime d'une terrible catastrophe naturelle. Nous sommes certains que la volonté de vivre et l'esprit vaillant permettront aux familles des victimes de retrouver la paix qu'elles méritent.

Nous discutons du thème « mécanisme du désarmement ». Ce qui ressort en premier de cette discussion est que ce mécanisme n'est ni rouillé ni cassé. Plusieurs orateurs qui m'ont précédé ont dressé un diagnostic pessimiste de la situation. Ce diagnostic, naturellement, est une source de préoccupation.

Que le mécanisme de désarmement soit dans un état de paralysie ne surprend guère. Au contraire, c'est le résultat d'un changement fondamental dans la situation internationale. Lorsque le Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires (TNP) a été ouvert à la signature, il concernait cinq puissances en particulier. Nous avons maintenant une situation nouvelle et différente. Entre-temps, une prolifération secrète a vu le jour, ce qui, naturellement, a un impact régional. On pourrait dire la même chose des armes biologiques. Si on se souvient de ce qui est arrivé à l'automne 2001, après l'attaque répréhensible sur les tours de New York, la propagation suspecte du bacille charbonneux traduit le savoir-faire et les mécanismes utilisés pour nuire. Et nous pourrions continuer de parler au sujet d'autres domaines dans lesquels la course aux armements, loin de s'arrêter, se maintient de façon paradoxale à un rythme accéléré.

Au-delà de cela, il existe des menaces nouvelles et extrêmement dangereuses, comme le terrorisme lié à la prolifération d'armes radiologiques et autres types

d'armes. En d'autres termes, la manière dont les États membres de la communauté internationale perçoivent la sécurité change, car le scénario est dangereux. Cela se voit dans les intérêts et les priorités des États et, bien sûr, dans le problème auquel ils font face dans leur tentative de négocier les questions de désarmement et de maîtrise des armements.

C'est pourquoi personne ne peut être satisfait de la paralysie qui touche à la fois la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. Il faut espérer que des résultats seront obtenus en 2006 lorsque commenceront les négociations à la Conférence du désarmement. L'initiative des six pays n'est pas seulement opportune mais également compréhensible. On ne peut rester sans travailler et regarder le temps passer compte tenu des conditions changeantes en matière de sécurité, des problèmes plus nombreux et du fléau permanent de la course aux armements.

Le Pérou a, à maintes reprises, pris des engagements en faveur de la paix et du maintien de la paix et de la sécurité internationales en signant tous les traités relatifs aux armements et au désarmement. Il est grand temps que la communauté internationale examine les points de l'ordre du jour concernant le désarmement à la Conférence du désarmement, à Genève. Ces points peuvent ne pas nécessairement porter directement sur le désarmement, mais, à tout le moins, un signal positif doit être envoyé à la communauté internationale à cet égard. Cela vaudra la peine de redoubler d'efforts l'année prochaine. N'oublions pas que le temps passe vite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vais présenter deux projets de résolution sur le désarmement régional et sur la maîtrise des armes classiques, contenus, respectivement, dans les documents A/C.1/60/L.23 et A/C.1/60/L.44.

Je vais tout d'abord aborder le projet de résolution sur le désarmement général, que je présente au nom des délégations du Bangladesh, de l'Égypte, de l'Indonésie, de la Jordanie, du Népal, du Pérou, de l'Arabie Saoudite, du Sri Lanka, du Soudan, de la Turquie et au nom de mon propre pays, le Pakistan.

En vue de garantir la sécurité et le désarmement dans le monde, il est impérieux de poursuivre les efforts aux niveaux international et régional. Les mesures internationales de désarmement sont sans conteste d'une importance vitale. Cependant, c'est au niveau régional que la sécurité et le désarmement peuvent être promus le plus efficacement. Pour diriger nos efforts, nous disposons des directives et des recommandations nécessaires concernant des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale, que la Commission du désarmement a adoptées en 1993.

Les mesures régionales sont la pièce maîtresse de la sécurité internationale. Ces directives demeurent pertinentes actuellement pour promouvoir le désarmement au niveau régional dans les domaines classique et non classique.

Il est maintenant évident que dans la plupart des zones de tension et de conflit potentiel – Moyen-Orient, Asie du Sud, Asie du Nord-Est et Asie centrale – la démarche régionale pourrait offrir la base la plus efficace pour promouvoir le désarmement et renforcer la sécurité. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale prend note des récentes propositions relatives au désarmement faites aux niveaux régional et sous-régional. Elle se dit convaincue que les efforts en faveur du désarmement régional renforceront la sécurité de tous les États.

Ces efforts tiennent compte des particularités de chaque région et du principe d'une sécurité non diminuée au plus bas niveau d'armements. Pour réaliser ces objectifs, des efforts soutenus sont nécessaires, ce que souligne le projet de résolution. Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale affirme que le désarmement mondial et le désarmement régional sont complémentaires, invite les États à conclure chaque fois qu'ils le pourront des accords, accueille avec satisfaction les initiatives que certains pays ont prises aux niveaux régional et sous-régional en faveur du désarmement et soutient et encourage les mesures de confiance.

L'adoption de ce projet de résolution encouragera les pays concernés à redoubler d'efforts en vue d'un désarmement régional. Son adoption aiderait à renforcer la sécurité régionale et internationale. Les auteurs et ma délégation espèrent que, comme l'année dernière, le projet de résolution sera adopté sans vote.

Je vais présenter maintenant le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/60/L.44, intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional », au nom des délégations du Bangladesh, du Bélarus, de l'Allemagne, de l'Italie, du Libéria, du Népal, du Pérou, de l'Espagne, de l'Ukraine et au nom de ma propre délégation.

Ce projet de résolution tend à promouvoir les efforts de désarmement dans le domaine des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. Bien qu'importante, cette question n'a pas retenu l'attention ni l'appui qu'elle mérite. L'attention doit se focaliser davantage sur l'équilibre classique et la maîtrise des armements.

Dans le préambule, l'Assemblée générale souligne plusieurs principes et préceptes, notamment le rôle décisif de la maîtrise des armes classiques dans la promotion de la paix et de la sécurité; les menaces contre la paix depuis la fin de la guerre froide qui naissent principalement entre États de la même région ou sous-région; le maintien de l'équilibre des capacités de défense des États au niveau d'armements le plus bas qui contribuerait à la paix et à la stabilité; la promotion des accords visant à renforcer la paix et la sécurité au niveau d'armements et de forces militaires le plus bas possible; la responsabilité particulière des États militairement importants et de ceux qui sont dotés de vastes capacités militaires dans la promotion de ces accords en faveur de la paix et de la sécurité régionales; et l'objectif visant à empêcher que des attaques militaires puissent être lancées par surprise et à éviter l'agression.

Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée note avec un intérêt particulier les initiatives prises à cet égard dans différentes régions du monde, notamment dans plusieurs pays d'Amérique latine, les propositions faites en Asie du Sud en vue de la maîtrise des armes classiques et reconnaît la pertinence et l'utilité du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qu'elle décrit comme pierre angulaire de la sécurité en Europe.

Dans le dispositif, l'Assemblée générale, tout en décidant d'examiner d'urgence les questions que pose la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, prie la Conférence du désarmement d'envisager de formuler des principes susceptibles de servir de cadre à des accords régionaux. Elle prie aussi le Secrétaire général de s'enquérir entre-temps des

vues des États Membres sur le sujet et de lui présenter un rapport à sa soixante et unième session.

Ses auteurs attendent avec intérêt que la Commission appuie fermement ce projet de résolution.

**M. Calderon** (Pérou) (*parle en espagnol*): Je vais présenter le projet de résolution sur le rapport de la Conférence du désarmement, contenu dans le document A/C.1/60/L.20. Ce projet de résolution, dans sa structure et son contenu, se fonde sur des résolutions adoptées au cours des dernières années sur le même point de l'ordre du jour, qui, comme les représentants s'en souviendront, ont été adoptées sans vote.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale prend note du travail accompli par la Conférence du désarmement en 2005, considérant en particulier l'importance de la présence de plusieurs Ministres des affaires étrangères, qui témoigne du soutien politique de leurs pays en faveur des travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale donne une indication de la manière dont on doit avancer vers 2006. Je vais citer en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle se félicite que la Conférence ait décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, y compris celles qui figurent dans les documents présentés à la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions ayant eu lieu, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations.

Dans le paragraphe 5, elle prie tous les États membres de la Conférence de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs dans les efforts qu'ils font pour faciliter le prompt commencement des travaux de fond à la session de 2006.

En présentant le projet de résolution, je tiens à souligner la détermination de la Présidence à poursuivre des consultations conjointement avec le Président entrant de la Conférence, l'Ambassadeur Rapacki, de la Pologne, en vue de trouver le moyen de parvenir à un consensus entre les membres de la Conférence, afin que cette instance multilatérale

unique de négociation puisse commencer ses travaux sans autre délai.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes félicitations à la présidence de la Conférence pour la coopération et la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations à Genève, ce qui a permis d'adopter en temps voulu le rapport final de la Conférence du désarmement (A/60/27). Je suis certain qu'en 2006 la détermination partagée de tous les États Membres permettra à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat, à savoir : négocier. J'espère que le projet de résolution A/C.1/60/L.20 sera adopté sans vote.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi, au nom des 33 pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de présenter le projet de résolution A/C.1/60/L.21, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

Les pays membres du Groupe tiennent à exprimer officiellement leur satisfaction sans réserve en ce qui concerne les travaux accomplis par le Centre, comme ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général (A/60/132). Nous souhaitons donc féliciter publiquement le Directeur du Centre régional, M. Péricles Gasparini Alves, et son équipe, de leur leadership exemplaire, de leur engagement, de leur dévouement et de leur enthousiasme, qui ont fait du Centre un exemple qui doit être imité.

En même temps, nous ne saurions omettre d'exprimer nos remerciements aux pays qui ont fourni l'appui financier au Centre de Lima. Sans leur aide, il aurait été impossible de lancer d'importantes initiatives concernant la destruction d'armes, la gestion des

arsenaux, les cours de formation, les conseils pour la soumission de rapports et l'élaboration de méthodologies, pour ne citer que quelques exemples.

Les pays membres du Groupe ont conscience que le Centre de Lima peut coopérer et aider aussi d'autres centres régionaux à avoir une gestion efficace et atteindre le même niveau de dynamisme. En même temps, cependant, nous invitons fermement le Centre à demeurer complètement indépendant; nous allons suivre de près toute discussion ou initiative à cet égard.

Pour récapituler, disons que l'adoption du projet de résolution que nous présentons pour examen attesterait du travail accompli par le Centre régional de Lima, du désarmement et du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'encouragerait à poursuivre ses travaux. Nos pays favorisent avec enthousiasme ses efforts. Nous espérons que le reste de la communauté internationale continuera de nous appuyer dans les efforts que nous faisons pour atteindre nos objectifs régionaux de paix, de désarmement et de développement. Nous souhaitons que, comme pour des textes similaires adoptés au cours des dernières années, le projet de résolution soit adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Demain, conformément à notre programme de travail, nous allons procéder à un échange interactif officieux avec le Président de la Conférence du désarmement et le Président de la Commission du désarmement des Nations Unies. La Commission aura également le temps demain de discuter du suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa précédente session, en même temps que seront présentés les rapports. Si le temps imparti le permet, les délégations pourront également poursuivre la présentation de projets de résolution et de décision.

*La séance est levée à 12 h 25.*